

Procès-Verbal

Séance du 18 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le dix-huit du mois de septembre à 18h45, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni à la salle de conseil, 79 rue du Général Leclerc, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Aurélie LEVÊQUE, Françoise LEMARCHAND, Cynthia COTELLE et Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY, Jean-Yves DECOCK, Gérald LAQUERRIERE et Antonio PREVOST.

Absents : Mesdames Servane CARON, Martine LANGLOIS et Monsieur Thibaut HULLAERT

Pouvoir : - Madame Servane CARON donne pouvoir à Madame Françoise LEMARCHAND
- Madame Martine LANGLOIS donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Yves DECOCK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 18h45 et demande qui souhaite être secrétaire de séance. Monsieur Jean-Yves DECOCK se propose et le conseil accepte.

Puis, Madame le Maire énonce l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 9 juin 2023,
- Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences,
- CCPV: convention d'implantation et d'usage des points d'apport volontaire,
- CCPV: approbation du rapport annuel déchets 2022,
- CCPV: convention plantations à l'école,
- Acceptation de percevoir un don pour l'éclairage led aux terrains de tennis,
- Renouvellement du contrat de location photocopieur école - mairie,
- Décision modificative n°4 : salle des fêtes clapets,
- Autorisation de signer la convention « l'expérimentation du compte financier unique » - CFU 2023,
- Attribution d'une subvention complémentaire pour le voyage scolaire "coopérative",
- Mise en place d'un service par sms pour diffuser des messages d'informations et d'alertes,
- Théâtre du Beauvaisis : contrat de financement /convention de partenariat / facturation 2023 /2024
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal du 9 juin 2023

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 09/06/2023.

Aucune observation n'est notifiée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POUR :	11	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétent

Madame le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences. Ce type de contrat permet d'obtenir une aide de l'état à hauteur de 35 % sur 26h/35h.

Le conseil municipal décide de créer 1 poste dans le cadre de ce dispositif à compter du 01/10/2023:

- Poste : Agent technique polyvalent au service technique
- Durée des contrats : 12 mois renouvelable 1 fois
- Durée hebdomadaire de travail : 26 heures
- Rémunération : SMIC + 2.5 %

et autorise Madame le Maire à intervenir à la signature de la convention avec la mission locale et du contrat de travail à durée déterminée avec l'agent qui sera recruté et à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Monsieur Erwann DIAS recruté depuis plusieurs mois en CDD pour le remplacement d'agent en indisponibilité entre dans le dispositif. Il sera donc nommé à ce poste au 01/10/2023.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
--

Monsieur LAQUERRIERE et Monsieur PREVOST s'interrogent sur la nomination d'un chef d'équipe ou sur le recrutement d'un nouvel agent au service technique ayant des connaissances en management et une solide expérience professionnelle.

Monsieur Jean-Yves DECOCK intervient et propose que le rôle de chef reviendrait plutôt à un membre de l'équipe actuelle.

Madame le Maire conclut en indiquant que les agents doivent surtout être formés tout au long de leur carrière. A ce jour, la formation CACES (conduite de la grosse tondeuse) et l'habilité électrique sont envisagées.

CCPV: convention d'implantation et d'usage des points d'apport volontaire

Monsieur Gérald LAQUERRIERE rappelle que la commune est en charge de nettoyer les abords des conteneurs.

Le conseil municipal réfléchit à modifier les emplacements pour pallier aux dépôts sauvages.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer la convention d'implantation et d'usage des points d'apport volontaire et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente convention.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
--

CCPV : approbation du rapport annuel déchets 2022

Monsieur PREVOST rappelle que le tri des biodéchets va devenir obligatoire en janvier 2024.

Monsieur Jean-Yves DECOCK explique que des lieux ont été proposés pour déposer des composteurs collectifs. Le problème reste dans la volonté de trouver des ambassadeurs pour assurer la gestion de ces composteurs.

Les habitants qui possèdent une cour peuvent déjà gérer leurs déchets et se procurer un composteur auprès de la CCPV à un prix réduit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré adopte le rapport annuel déchets 2022 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

POUR :	11	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

CCPV: convention plantations à l'école

Madame le Maire informe les membres présents qu'elle a été sollicitée par un professeur de l'école afin de participer au dispositif intitulé « plans arbres ». Le projet s'inscrit dans le programme financé dans la limite de 90% des dépenses hors taxes des plants et des fournitures (protections, paillage, tuteurs).

La CCPV se propose d'accompagner la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la participation restante à la charge de la commune d'un montant de 286. 37 €, accepte d'assurer la pérennité des plantations mises en place sur une période minimum de 10 ans ; autorise Madame le Maire à signer la convention d'accompagnement avec la CCPV ainsi que l'annexe financière et accepte de communiquer sur le dispositif « Plan Arbres » de la Région Hauts-de-France.

POUR :	11	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

Monsieur LAQUERRIERE rappelle qu'il faudra penser à trouver un conducteur pour la mini pelle.

Acceptation de percevoir un don pour l'éclairage led aux terrains de tennis

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le club de tennis de Marseille en Beauvaisis a versé un don à la commune. Cette association a imposé d'inscrire cette recette dans le but de participer au projet d'éclairage led des terrains de tennis

Le projet de délibération soumis à l'appréciation de Madame la Préfète de l'Oise n'a soulevé aucune observation.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à accepter le don provenant du Club de Tennis de la commune pour montant de 6 000 €. Le don sera encaissé sur le budget de la commune 2023 sur l'opération d'investissement « OP 166 TENNIS ».

POUR :	11	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

Renouvellement du contrat de location photocopieur école – mairie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte la solution financière proposée par Konica Minolta. Le loyer reste inchangé, le coût de la copie noir et blanc et le coût de la copie couleur sont révisés à la baisse. Le photocopieur de l'école sera remplacé par du matériel neuf.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Décision modificative n°4 : salle des fêtes clapets

Dans la continuité de la mise en conformité de salle des fêtes, la commune envisage de mettre en place des clapets coupe-feu. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de réaliser le virement de crédit à inscrire au BP 2023 suivant : **DECISION MODIFICATIVE N°4**

CREDITS A OUVRIR

OPERATION	ARTICLE	MONTANT
110 SALLE DES FÊTES	2315	11 580 EUROS

CREDITS A REDUIRE

OPERATION	ARTICLE	MONTANT
172 REFECTION DE BATIMENT MAIRIE	21311	11 580 EUROS

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Autorisation de signer la convention « l'expérimentation du compte financier unique » - CFU 2023

Les principaux principes de cette expérimentation sont exposés : Selon l'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019 susvisé, un compte financier unique (CFU) peut être mis en œuvre à titre expérimental par des collectivités territoriales ou des groupements volontaires à compter de l'exercice 2023. Ce compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. Le compte financier unique a plusieurs objectifs : favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes, simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

La mise en œuvre de l'expérimentation au CFU requiert la signature d'une convention avec l'État. Cette convention a pour objet de préciser les conditions de mise en place du compte financier unique et de son suivi, en partenariat étroit avec le comptable et le conseiller aux décideurs locaux. Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, La commune se porte candidate à l'expérimentation du compte financier unique pour le budget principal de la commune et le budget annexe assainissement.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention CFU avec la DGFIP ainsi que les autres documents relatifs à l'objet susvisé.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Attribution d'une subvention complémentaire pour le voyage scolaire "coopérative"

L'école Marie Curie souhaite organiser un voyage scolaire « au bord de mer » à MONTMARTIN SUR MER du 08/04/2024 au 12/04/2024 pour le CE1 et le CM2 pour un montant total de 19 262. 50 €.

La classe de CM2 n'a pas encore bénéficié d'un voyage scolaire. C'est la dernière occasion pour eux.

Le conseil municipal accepte de verser une participation financière de 8 000 € à la coopérative scolaire.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Mise en place d'un service par sms pour diffuser des messages d'informations et d'alertes

Le conseil municipal souhaite dans un premier temps valoriser le site de la commune avant de s'engager dans un autre mode de communication. Le conseil municipal refuse ce service d'informations et d'alertes.

POUR : 0 CONTRE : 11 ABSTENTION : 0

Théâtre du Beauvaisis : contrat de financement /convention de partenariat / facturation 2023 /2024

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer avec le Théâtre du Beauvaisis : la convention de partenariat et le contrat de financement de septembre 2023 à Juin 2024 concernant la participation financière pour le transport des élèves de l'école Marie Curie de Marseille en Beauvaisis vers le Théâtre du Beauvaisis à Beauvais.

Madame le Maire indique le coût :

Coût pour 1 enfant à 1 spectacle (entrée + transport) : 12 €

- 6 € (part conventionnelle forfaitaire financée par la commune ou par le syndicat)
- +
- 6 € (pris en charge par l'école) : 3 € pour l'entrée au spectacle et 3 € pour le transport

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Questions diverses

- Madame Cynthia LAIGNIER a démissionné de son poste pour signer un contrat dans le secteur privé et ainsi réussir son projet professionnel et personnel. Elle est radiée des effectifs depuis le 08/09/2023. Actuellement, Madame Samantha CAMPION remplace Madame Cynthia LAIGNIER. Une nouvelle organisation a été mise en place avec le personnel communal de ménage, de la cantine et de l'école. Madame le Maire remercie l'ensemble du personnel pour leur flexibilité et leur bonne volonté.
- La formation hygiène alimentaire est prévue en octobre 2023.

- La demande de subvention concernant l'achat du MASTER BENNE a été refusée.
- La demande de subvention concernant la création d'un parcours de santé sportif a été :
 - o refusée par la région avec la possibilité de représenter la demande l'année prochaine.
 - o acceptée par le Département de l'Oise.
- La clôture et l'engazonnement du parcours de santé sportif sont à prévoir. Des devis de plusieurs entreprises sont à l'étude.

- L'inauguration du terrain de boules aura lieu fin septembre - début octobre 2023. Une invitation sera distribuée dans ce sens.
- La nouvelle tondeuse doit être réceptionnée d'ici la fin de la semaine.
- Une information civisme sera distribuée aux habitants de la commune.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 09/10/2023.

L'ordre du jour épuisé la séance est levée à 21h00.



Le secrétaire de séance,

Jean-Yves DECOCK